



## AVIS DE COURSE

Challenge d'Automne 2008 - Challenge de Printemps 2009

### 1 - ORGANISATION

**1.1 La Société Nautique de la Trinité-sur-mer (S.N.T)** organise le Challenge d'Automne 2008 à partir du 27 Septembre jusqu'au 23 Novembre 2008, puis le Challenge de Printemps 2009 du 31 Janvier au 29 Mars 2009, à raison d'un week-end tous les quinze jours. Les épreuves, placées sous l'égide de la Fédération Française de Voile, sont du niveau IL (inter ligues).

**1.2 Le Comité de Course et le Comité de Réclamation sont principalement composés de bénévoles, dont :**

- Gilles BRICOUT, Président du Comité de Course
- Claude PETIT, Président du Comité de Protestation

**Le secrétariat** est assuré par les permanents du Club, aidés, lors des inscriptions et des réceptions, par des bénévoles.

**1.3 Comité d'Organisation :**

- Jean-Pierre BLAVEC, Président de la SNT.

### 2 - PARTICIPATION ET REGLEMENTS

**2.1 L'épreuve est réservée** aux voiliers MONOCOQUES HABITABLES conformes à la législation maritime en vigueur, au minimum catégorie "zone côtière" (- 6 milles d'un abri).

**2.2 L'épreuve est régie** par les éditions à jour des règlements suivants, modifiés ou complétés par les Instructions de Course.

- Le règlement de classe de chaque série monotype acceptée comme telle (minimum 5 bateaux).
- le règlement IRC de l'année en cours pour tous les bateaux hors séries monotypes.
- Les règles de course à la Voile 2005-2008 pour le Challenge d'Automne et les règles de course à la Voile 2009-2012 pour le Challenge de Printemps et les prescriptions de la FFV, en particulier **"licence FFV et certificat médical obligatoires"**. **A défaut, aucune inscription ne sera acceptée.**
- Le présent avis de course.

**2.3 Le Challenge d'Automne et le Challenge de Printemps** se courent en catégorie C du Code de Publicité - Article 20 du règlement de l'ISAF.

### 3 - CATEGORIES DE BATEAUX

**3.1 Voiliers jaugés IRC** divisés en quatre catégories.

**3.2 Classes monotypes (agrées) :** une série doit comporter cinq inscrits minimum. Dans le cas contraire, les voiliers courent dans la classe IRC appropriée.

**3.3 L'inscription d'un voilier sans numéro de voile ne sera pas acceptée.**

Un numéro de voile devra obligatoirement être porté au minimum dans la grand-voile.

3.4 **La Commission habitable de la SNT** peut refuser l'inscription d'un voilier (règles 75 à 78), notamment s'il ne satisfait pas à certains critères (taille, conception, vitesse réelle potentielle, coefficient IRC...).

#### **4 - HORAIRES et CALENDRIER**

##### **4.1 Horaires :**

**Le Samedi** : 14H15 Signal d'avertissement du 1er départ

**Le Dimanche** : 10H30 Signal d'avertissement du 1er départ

##### **4.2 Calendrier du Challenge d'Automne**

27, 28 Septembre, 11, 12 Octobre 25, 26 Octobre

8, 9 Novembre 22, 23 Novembre

##### **4.3 Calendrier du Challenge de Printemps**

31 Janvier, 1<sup>er</sup> Février 14, 15 Février 28 Février, 1<sup>er</sup> Mars

14, 15 Mars 28, 29 Mars

*N.B : la 31<sup>ème</sup> édition du Spi Ouest-France aura lieu du Jeudi 9 au Lundi 13 Avril 2009*

#### **5 - PARCOURS**

**5.1 Types de Parcours** : Banane, Super-Banane, Côtier. Tous les parcours se situent en Baie de Quiberon (limites Teignouse, Houat et Plateau de la Recherche), sauf en cas de Course offshore, et Banane 1 Tour pour les Open 7.50, Mach 6.50, J 80 et Grand-Surprise, si le Comité de Course arbore le pavillon « S » en même temps que le pavillon « Q ».

**5.2 Le type de parcours** choisi est indiqué sur le bateau Comité de Course au plus tard au moment du signal d'avertissement (6 minutes avant le départ).

**5.3 En principe, une seule course** est prévue le Samedi après-midi et une le Dimanche (se terminant vers 14 heures), sauf avis contraire pour les Open 7.50, Mach 6.50, J80 et Grand-Surprise. Les procédures peuvent être rappelées par VHF.

#### **6 - CLASSEMENT**

**6.1** Un classement général avec remise de coupes et prix sera effectué à l'issue de chaque challenge. Chaque manche courue et validée a pour coefficient 1.

**6.2** Le système de classement à minima décrit à l'Annexe A4 des RCV sera appliqué. Le calcul du classement général de chaque challenge sera effectué en retranchant le plus mauvais résultat pour 9 courses ou moins et les deux plus mauvais résultats pour 10 courses ou plus (annexe A2).

**6.3** Les ex aequo seront départagés par l'application du paragraphe 8 de cette même annexe A.

## 7 - FRAIS DE PARTICIPATION

Bateaux	Saison	Challenge d'Automne	Challenge de Printemps	Week-end
Monotype longueur < 9 m	380 euros	215 euros	215 euros	52 euros
Croiseur IRC longueur < 9 m				
Monotype longueur >= 9 m	435 euros	240 euros	240 euros	67 euros
Croiseur IRC de 9m à 11 m				
Croiseur IRC longueur >11 m	480 euros	265 euros	265 euros	72 euros

**Attention** : le forfait d'inscription (demi-saison ou saison) s'appliquera uniquement aux bateaux de propriétaires inscrits ou aux bateaux loués pour les deux ou l'un des deux challenges au même skipper sur présentation du contrat de location.

Une remise de 20% sur les tarifs ci-dessus est accordée aux membres du Club (skipper à jour de sa cotisation de l'année en cours).

## 8 - ACCUEIL DES BATEAUX

Pour les bateaux n'ayant pas de contrat annuel, le Port de la Trinité-sur-mer offre des réductions jusqu'à 50 % sur les places au port.

De même, une réduction de 50% est consentie pour une première manutention, 30% pour les suivantes...

Afin de bénéficier de ces tarifs préférentiels, un formulaire est disponible sur le site internet de la SNT ou peut être demandé à la Capitainerie :

- ☎ 02 97 55 71 49
- E.mail : [trinite-sur-mer@sagemor.fr](mailto:trinite-sur-mer@sagemor.fr)
- Site : [www.baie-de-quiberon.com](http://www.baie-de-quiberon.com)

## 9 - DIVERS

**9.1** Un service de petites annonces avec propositions ou demandes d'embarquement est disponible gratuitement à la S.N.T ou sur le site Internet du club : [www.snt-voile.org/pa-index.html](http://www.snt-voile.org/pa-index.html).

**9.2** De nombreux hébergements sont possibles à proximité durant les week-ends d'entraînements : hôtels, gîtes, chambres d'hôtes, appartements... Pour connaître les différentes propositions, l'Office de Tourisme peut être contacté au :

- ☎ 02 97 55 72 21
- E.mail : [tourisme@ot-trinite-sur-mer.fr](mailto:tourisme@ot-trinite-sur-mer.fr)
- Site : [www.ot-trinite-sur-mer.fr](http://www.ot-trinite-sur-mer.fr)